EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/11/2012
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Roger DESROCHES (en remplacement de D. GILLES), Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Maryse NAYROLLES (en remplacement de Catherine CELESTIN), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-135 : SICTOM – AJOUT D'UNE BORNE TEXTILES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT
Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat
Vu la délibération 2012-060 du 15 mars 2012 portant sur la signature d'une convention avec SYDED
Vu la proposition d'avenant transmise par le SYDED

Monsieur le Président expose que lors de la mise en place des bornes textiles sur la Communauté de Communes de Noblat, il a été décidé d'en installer une sur la déchèterie à Saint-Léonard de Noblat.

Compte tenu de la fréquentation de cet équipement et des apports effectués par les usagers, il est nécessaire d'ajouter une seconde borne pour optimiser la collecte des textiles et leur évacuation dans de bonnes conditions.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la passation d'un avenant pour l'ajout de cette borne. Les modalités de fonctionnement de ce service sont inchangées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 1 abstention

Approuve la passation d'un avenant à la convention avec le SYDED pour l'ajout d'une borne supplémentaire à Saint-Léonard de Noblat.

Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

COMMUNAUTE de COMMUNES de NOBLAT
SAINT-LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	SICTOM - AJOUT D'UNE BORNE DE TEXTILES
Date de transmission de l'acte :	12/12/2012
Date de réception de l'accusé de réception :	12/12/2012
Numéro de l'acte :	2012-135 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20121206-2012-135-DE
Date de décision :	06/12/2012
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.4. Delegation de fonctions